

01 Mar 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2024

Reconnaissance de la fusillade de la rue du Dries comme acte de terrorisme

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant reconnaissance de la fusillade survenue le 15 mars 2016 rue du Dries à Bruxelles, comme acte de terrorisme.

La fusillade de la rue du Dries est reconnue comme acte de terrorisme, permettant aux victimes ou à leurs proches, d'invoquer les dispositions pertinentes.

Le projet donne également aux victimes la possibilité de bénéficier des avantages prévus par la loi relative à la création du statut de solidarité nationale, à savoir, outre le statut de solidarité nationale, l'octroi d'une pension de dédommagement (en cas d'invalidité de 10 % ou plus) et le remboursement des soins médicaux à la suite d'actes de terrorisme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be